



Conseil d'administration du 30 novembre 2020  
Membres en exercice : 54  
Membres présents ou suppléés : 45  
Membres ayant donné mandat : 1  
Nombre de voix : 46  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 1

DELIBERATION n° 2020-15  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13  
NOVEMBRE 2020**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 20 novembre 2020, s'est tenu par voie dématérialisée le 30 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts.  
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 13 novembre 2020 mis à disposition des membres du conseil d'administration sur la plateforme de téléchargement ;

Sur proposition de la directrice par intérim de l'établissement,

**Article 1 :**

Après un vote de 43 voix pour et une abstention, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2020.  
Le compte-rendu est annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 1<sup>er</sup> décembre 2020  
La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT



## Conseil d'administration dématérialisé du 13 novembre 2020 Projet de compte-rendu

La séance du conseil d'administration, présidée par Monsieur Nicolas Schmit s'est déroulée de façon dématérialisée en plusieurs temps ;

### I- Phase d'ouverture du conseil d'administration et vérification du quorum

Le Conseil d'administration est ouvert par l'envoi d'un courriel de président Nicolas Schmit à l'ensemble des membres du CA (titulaires et suppléants) afin de recueillir la confirmation de leur participation par retour de courrier pendant une durée d'une heure (de 9h à 10h). Véronique Genevey assure tout le secrétariat de la séance.

#### Liste des participants au CA :

Voir pièce jointe

Il est rappelé que les documents préparatoires ont été mis sur une plateforme de téléchargement ainsi qu'un support en mode diaporama permettant d'apporter les éléments majeurs pour la compréhension des différents points à l'ordre du jour.

Il est aussi rappelé que seuls les points soumis à délibération sont ouverts aux échanges qui se déroulent en phase deux du conseil d'administration.

Le nombre de participants au conseil d'administration est de 40 personnes, dont 3 détiennent un pouvoir, ce qui monte le nombre de voix à 43. Le quorum nécessaire pour tenir la réunion étant dépassé (28), le conseil d'administration se poursuit.

### II- Phase de débats

Un courriel est adressé par le président Nicolas Schmit pour ouvrir la séance de débats de 10h à 17h. Il est annoncé que des retours seront fait régulièrement pour transmettre à tous les membres les questions posées et les éléments de réponse apportés.

Les points soumis à débats et les délibérations s't rapportant sont précisés :

- 1 Approbation du compte-rendu du CA du 23 septembre 2020 – délibération n° 2020-09
- 3 Décision sur le budget rectificatif 2020 -- délibération n° 2020-10
- 4 Décision sur les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles -- délibération n° 2020-11
- 5 Avis sur les travaux menés par le comité de sélection pour le recrutement du directeur -- délibération n° 2020-12
- 7 Décision sur l'indemnité allouée au président du CA - délibération n° 2020-13
- 9 Décision sur l'adhésion du Parc national de forêts au groupement de commandes pour l'habillement des agents de l'établissement public - délibération n° 2020-14

#### Synthèse des débats :

##### 1- Approbation du compte-rendu du CA du 23 septembre 2020

Jean-Philippe Siblet : signale qu'il a pris la parole en fin de séance pour demander que la

mise en place effective de la réserve intégrale soit une priorité et que le périmètre retenu pour cette réserve soit réellement sanctuarisé. Ne trouvant pas trace de cette intervention dans le PV de séance, il demande à ce que cela soit ajouté.

**Réponse N Schmit :** cette précision est apportée dans le CR qui sera soumis à l'approbation du CA .

### 3- Décision sur le budget rectificatif 2020

**Denise Jacquinot :** demande de préciser la situation exacte au niveau des emplois : emplois pourvus et pour chacun leur mission  
Qui sont les 2 postes financés auparavant par le Ministère de la Transition écologique ?  
Quels emplois restent à pourvoir ?  
Il est noté une dépense d'investissement de 388 000 € dédié au siège du Parc. Pouvez-vous nous préciser les travaux engagés ?

**Réponse N Schmit :**

Concernant les emplois : il y a aujourd'hui 10 personnes employées au sein du Parc national. Deux personnes ont été initialement prises en charge par le Ministère : Véronique GENEVEY (directrice par intérim) et Yves FONTANAUD (SG) pour assurer la mission de préfiguration, bâtir le budget 2020, recruter les agents, mettre en place les instances...

Ces deux personnes ont rejoint l'établissement public en cours d'année 2020 par décision du directeur de la DEB.

6 anciens agents du GIP sont en poste au Parc national, Deux recrutements complémentaires ont été effectués en cours d'année.

Les recrutements pour 2021 seront mis à l'ordre du jour du prochain CA.

Les personnes actuellement en postes : voir sur le site internet

<http://www.forets-parcnational.fr/fr/parc-national-de-forets/letablissement-public/lequipe-technique-du-parc-national-de-forets>

Concernant les dépenses d'investissement, celle-ci regroupent :

Les achats de matériels informatiques, serveur, ordinateurs, écrans, licences diverses et de téléphonie...

Les achats de mobiliers et d'électroménager

Les achats de matériel techniques et de sécurité : défibrillateurs, balises suivi cigognes noire, appareil photo, tablettes terrain...

L'achat d'un véhicule Kangoo (livraison sous 8 mois)

Les travaux d'aménagement dans les locaux du Parc national (sanitaires, peinture, pose d'alarme, changement portes, plomberie, aménagement intérieur, aménagement des locaux techniques, isolation phonique, achat et pose de stores, signalétique des locaux à venir...) Le gros des travaux a été pris en charge par la commune (changement des fenêtres, sols refaits, câblages électriques et informatiques)

### 4- Décision sur les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

**Denise Jacquinot :** Est un peu surprise de constater dans la liste des autres immo corporelles : Cheptel ? Explication ?

**Réponse N Schmit :** ce tableau est issu du logiciel utilisé pour la gestion comptable et budgétaire. Il n'a pas été fait à ce stade de 'tri' des rubriques par rapport aux besoins actuels et futurs du Parc national. En tout état de cause, il n'y a pas de cheptel appartenant à l'établissement public.

## 5 - Avis sur les travaux menés par le comité de sélection pour le recrutement du directeur

**Joseph de Bucy** : souhaite connaître le profil des 3 candidats présélectionnés. Demande plus d'informations ainsi que le nom des personnes qui composent le comité de sélection.

**Catherine Lhote** : demande si des informations complémentaires sont-elles accessibles concernant la situation de chacun des 3 candidats présélectionnés

**Régis Michon** : pas de documents relatifs aux trois candidats proposés pour le poste de directeur (CV et lettres de motivation). Il me semble nécessaire d'avoir des informations minimales sur ces trois personnes, pour valider par délibération cet envoi à la Ministre.

**Denise Jacquinot** : Le Comité a sélectionné 3 candidats. Pouvez-vous préciser suivant quels critères ce choix a été opéré ? Quels critères avez-vous privilégié ?

**Jean-Philippe Siblet** : Difficile de formuler un avis en l'absence totale d'information et de transmission notamment des CV et des lettres de motivation. C'est pour le moins étonnant.

### Réponse N Schmit :

Le CA doit émettre un avis sur les travaux réalisés par le comité de sélection et non pas revenir sur le travail de sélection qui a été mené. La procédure est décrite dans le point 5 du diaporama.

L'avis du CA viendra s'ajouter aux éléments que le comité de sélection transmettra à la DEB, chargée d'assurer la transmission du dossier complet à la Ministre de la transition écologique. Concernant le comité de sélection, celui-ci est composé de :

- Nicolas Schmit (président du comité)
- Jean-Claude Volot – administrateur du PN
- Stéphane Woynaroski – administrateur du PN
- Stéphanie Marivain – commissaire du gouvernement adjointe – sous-préfète de Langres
- Anne Legile – directrice du Parc national des Cévennes
- Emmanuel Rebeille-Borgella - président de la section audits inspection et vie des services. CGEDD

Concernant les trois candidats retenus par le comité de sélection, voici quelques éléments complémentaires :

Laurent Bonneau : inspecteur général de la santé publique, vétérinaire en poste au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.

Vincent Claudon : inspecteur des finances mis à disposition de l'entreprise EDEIS

Philippe Puydarrieux : ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, mis à disposition à l'union internationale de la conservation de la nature (UICN)

Ces trois candidats ont démontré leur connaissance en gestion d'un établissement public ainsi en matière de biodiversité et leurs capacités à gérer des situations complexes. Ils ont fait état de leur volonté à s'investir fortement sur le territoire du Parc national.

Les données personnelles des candidats ne peuvent être divulguées aux membres du conseil, c'était la mission du comité de sélection d'en faire l'analyse.

**Raoul du Parc** : 3 points me semblent importants dans ce choix : il faut veiller à ce que la personne retenue soit capable de :

- travailler dans le respect d'une ambition environnementale tout en tenant compte du développement économique du territoire
- que cette personne soit capable de s'adapter au monde rural qui l'attend et qui est bien différent de celui des grands bureaux parisiens

- et qu'elle soit capable de chercher et monter des projets sur le territoire (en matière d'incubateurs, de développement, de tourisme,...)  
Or je constate qu'il est à priori impossible en ce qui nous concerne, de donner un avis sur telle ou telle candidature.

**Réponse N Schmit** : les candidats retenus ont démontré qu'ils pouvaient s'adapter au monde rural, étant tous 3 d'origine rurale. Le directeur qui sera choisi par la Ministre pourra s'appuyer sur l'équipe technique du Parc national pour mener à bien l'ensemble des missions.  
Je rappelle que l'avis du CA porte sur la liste des trois noms qui sont présentés par ordre alphabétique. En aucun cas, il nous est demandé de préciser notre choix. La décision revient entièrement à la Ministre.

**Régis Michon** : Au vu des éléments de réponse concernant le recrutement du directeur, je suggère de formuler différemment la délibération :  
« Le CA donne un avis favorable à la transmission par le Président des trois noms des candidats retenus par le Comité de sélection...  
(et non un avis favorable **sur la liste** des trois noms...)

**Réponse N Schmit** : je propose que la délibération 2020-12 soit modifiée comme le propose Régis Michon.

#### **7 - Décision sur l'indemnité allouée au président du CA**

**Jean-Philippe Siblet** : n'a pas été capable de trouver le montant de cette indemnité, il demande si c'est secret ?

**Réponse N Schmit** : le montant est indiqué dans le diaporama au point 7 et dans le projet de délibération (2020-13)

#### **9 - Décision sur l'adhésion du Parc national de forêts au groupement de commandes pour l'habillement des agents de l'établissement public**

**Catherine Lhote** : la convention aurait peut-être mérité d'être actualisée en complétant :  
- art2 « L'OFB reprends à son compte les engagements de l'ONCF »  
- art 5 et 7 : remplacer ONCFS par OFB.

**Réponse N Schmit** :

La convention sera renouvelée prochainement et ces mises à jour seront prises en compte à ce moment.

### **III- Vote électronique**

Un courriel est envoyé aux membres ayant signalé leur participation au CA pour recueillir leur vote sur les différentes délibérations, les membres participants ayant jusqu'à 18h pour voter..

Le président remercie l'ensemble des membres d'avoir participer à ce CA sans débat physique mais compte-tenu des conditions sanitaires, ce format dématérialisé a permis d'avancer et de travailler collectivement pour prendre les décisions nécessaires à la poursuite de la construction du projet di Parc national.

Il présente les autres interventions sur d'autres points non soumis à décision du CA.

Concernant la tenue d'une prochaine réunion en format visio : il précise qu'il n'est pour l'instant pas envisageable techniquement d'assurer de bonnes conditions de connexion en visio pour

l'ensemble des membres et assure les membres qu'une recherche est engagée pour trouver éventuellement une autre solution.

Concernant le sujet de la dotation biodiversité, il informe les membres qu'un courrier sera envoyé à la Ministre exprimer l'étonnement de certaines communes sur les conditions d'attribution des dotations.

Une fois les votes clos, le résultat s'établit de la façon suivante, 3 personnes n'ont finalement pas participé aux votes, les pouvoirs ont bien été comptabilisés :

Délibération	Vote pour	Vote contre	Abstention
N° 2020-09 approbation CR du 23 septembre 2020	40	0	0
N° 2020-10 approbation budget rectificatif 2020-01	40	0	0
N° 2020-11 approbation durées amortissement	39	0	1
N° 2020-12 avis sur la liste des trois candidats aux fonction de directeur	26	1	13
N° 2020-13 approbation indemnité allouée au président du CA	40	0	0
N) 2020-14 approbation adhésion au groupement de commande pour l'habillement es agents du Parc national	40	0	0

Les résultats sont transmis aux membres participants du conseil d'administration et la séance est close.

Fait à Arc-en-Barrois, le 13 novembre 2020

Véronique GENEVEY  
Directrice par interim

Nicolas SCHMIT  
Président du conseil d'administration

l'ensemble des membres et assure les membres qu'une recherche est engagée pour trouver éventuellement une autre solution.

Concernant le sujet de la dotation biodiversité, il informe les membres qu'un courrier sera envoyé à la Ministre exprimer l'étonnement de certaines communes sur les conditions d'attribution des dotations.

Une fois les votes clos, le résultat s'établit de la façon suivante, 3 personnes n'ont finalement pas participé aux votes, les pouvoirs ont bien été comptabilisés :

Délibération	Vote pour	Vote contre	Abstention
N° 2020-09 approbation CR du 23 septembre 2020	40	0	0
N° 2020-10 approbation budget rectificatif 2020-01	40	0	0
N° 2020-11 approbation durées amortissement	39	0	1
N° 2020-12 avis sur la liste des trois candidats aux fonction de directeur	26	1	13
N° 2020-13 approbation indemnité allouée au président du CA	40	0	0
N) 2020-14 approbation adhésion au groupement de commande pour l'habillement es agents du Parc national	40	0	0

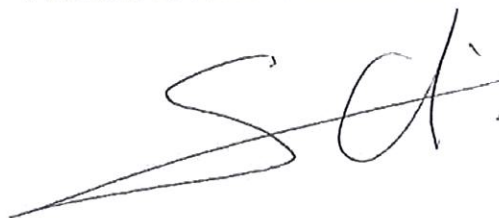
Les résultats sont transmis aux membres participants du conseil d'administration et la séance est close.

Fait à Arc-en-Barrois, le 13 novembre 2020

Véronique GENEVEY  
Directrice par interim



Nicolas SCHMIT  
Président du conseil d'administration



## CA 13 novembre 2020

### Feuille d'émargement - Membres avec voix délibérative

	Titulaires	Signature	Suppléants	Signature
1	Fabien SUDRY Préfet le la Côte d'Or		Isabelle BOURION	PRESENTE
2	Christian BAILLY Défense		membre de ses services	
3	Hervé VANLAER Directeur DREAL Grand Est		Jean-Philippe TORTEROTOT	PRESENT
4	Directeur DRAAF BFC		membre de ses services	
5	Christelle CREFF Directeur DRAC Grand Est	PRESENTE	membre de ses services	
6	Jean-François CHANET Recteur Bourgogne - Franche-Comté		membre de ses services	
7	Florence LAUBIER DDT Côte-d'Or	PRESENTE	membre de ses services	
8	DDT la Haute-Marne		Isabelle LOREAUX	PRESENTE
9	Jean-Claude VOLOT Auberive		Alexia VOLOT	PRESENTE
10	Nicolas SCHMIT Villiers-le-Duc	PRESENT	membre du conseil municipal	
11	André LIPPIELLO Essarois		Philippe CHARDON Montigny-sur-Aube	
12	Denise JACQUINOT Les Gouilles	PRESENTE	Frédéric BOURDENET Aignay-le-Duc	
13	Philippe VINCENT Vanvey	PRESENT	Christian BORNOT Buncey	
14	Frédéric POTTIER Aujeurres	PRESENT	Anne-Cécile DURY Vals-des-Tilles	
15	Marie-Claude LAVOCAT Châteauvillain	PRESENTE	Josette DEMANGEOT Dancevoir	
16	Yvette ROSSIGNEUX Giey-sur-Aujon	PRESENTE	Jean-Michel CAVIN Aubepierre-sur-Aube	
17	Didier BREDIN Busseaut		Jean-Marie BRUEY Gurgy-le-Château	
18	Yves VAILLANT Bay-sur-Aube		Jean-Paul ANDRIOT Germaines	
19	Frédéric NAUDET CC Pays châillonnais	PRESENT	Gérard EME CC Pays châillonnais	
20	Benoît BERNY CC Tille et Venelle	PRESENT	Cécile PONSOT CC Tille et Venelle	
21	Philippe FREQUELIN CC des Trois Forêts		Guy JACOB CC des Trois Forêts	PRESENT
22	Laurent AUBERTOT CC Auberive Vingeanne Montsaugonnais	PRESENT	Jacky MAUGRAS CC Grand Langres	
23	Marie-Guite DUFAY Conseil Régional BFC		membre du conseil régional.	
24	Jean ROTTNER Conseil Régional Grand Est		Christine GUILLEMY	PRESENTE
25	François SAUVADET Conseil Départemental Côte d'Or		MC BONNET VALLET	PRESENTE
26	Nicolas LACROIX Conseil Départemental Haute-Marne	PRESENT	Adrien GUENE	



27	Freddy CHEVALLIER COFOR 21	PRESENT	Anne-Catherine LOISIER COFOR 21	
28	Guy DURANTET COFOR 52	PRESENT	Jean-Pierre MICHEL COFOR 52	
29	Bruno FAUVEL Conseil scientifique	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
30	Vincent LAVIER Agriculture		Marc POULOT POUVOIR	PRESENT
31	Marc POULOT Président de la chambre d'agriculture 52	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
32	Denis D'HERBOMEZ Activités forestières		pouvoir à un autre membre	
33	Jérôme MARIOTTE Activités commerciales	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
34	Marie-Claire BONNET-VALLET Activités touristiques	PRESENTE PLUS 1 VOIX SUPP LACROIX	pouvoir à un autre membre	
35	Francis DUPAS Activités culturelles	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
36	Raoul du PARC Education à l'environnement	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
37	Bruno SCHNEIDER APNE Côte d'Or		Stéphane WOYNAROSKI POUVOIR	PRESENT
38	Jean-Marie ROLLET APNE Haute-Marne		Roger GONY POUVOIR	PRESENT
39	Roger GONY CEN	PRESENT PLUS 1 VOIX (POUVOIR)	pouvoir à un autre membre	
40	Stéphanie BÖTSCHI Propriétaire	PRESENTE	pouvoir à un autre membre	
41	Michel MONOT Chasse Côte d'Or	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
42	Patrick LHUILLIER Chasse Haute-Marne		pouvoir à un autre membre	
43	Joseph de BUCY Propriétaire forestier 21	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
44	Olivier LANDEL Propriétaire forestier 52	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
45	Claude VINOT Habitant	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
46	Myriam LEGAY Désigné par le ministre		pouvoir à un autre membre	
47	Stéphane WOYNAROSKI Désigné par le ministre	PLUS 1 VOIX (POUVOIR) PRESENT	pouvoir à un autre membre	
48	Jean-Philippe SIBLET CNPN	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
49	Olivier TOSTAIN CNPN	PRESENT	pouvoir à un autre membre	
50	Régis MICHON ONF	PRESENT	André HOPFNER	
51	Catherine LHOE OFB	PRESENTE	Antoine DERIEUX	
52	Anne DUNOYER CNPFP	PRESENTE	Raoul de MAGNITOT	
53	Daniel BEDDELEM Agence de l'eau		Nicolas DOMANGE	
54	Baptiste QUOST Représentant du Personnel	PRESENT	Marion DELFORGE	